



	1CG	2CG	3CG
Nombre de périodes	4	3	2

PLAN D'ÉTUDES POUR LA DISCIPLINE :

L2 ITALIEN

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

L'apprentissage et l'acquisition de l'italien représentent un objectif important de la formation de l'élève de l'ECG et favorisent la communication avec d'autres régions italophones de la Suisse. L'idée générale est de motiver l'élève de sorte qu'il participe activement à l'acquisition de la langue. Dans ce but, il sera porté à faire preuve de curiosité, à être ouvert à une autre civilisation et à une autre culture. Ces aptitudes permettront à l'élève d'acquérir un savoir-faire qui lui donnera la possibilité d'aborder la langue d'une façon plus spontanée et naturelle, pouvant ainsi la vivre au quotidien.

2. COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les compétences à atteindre au terme de la 3^{ème} de l'ECG, option SA/TS, sont celles du niveau B1, selon l'échelle globale CECR.

À la fin de sa formation à l'ECG, l'élève est capable de comprendre, de restituer et d'expliquer les points essentiels d'une information orale, d'un dialogue, d'un entretien, d'une enquête ou d'un texte enregistré portant sur un sujet concret ou abstrait relativement complexe en utilisant une langue claire et compréhensible. L'élève est en mesure de communiquer oralement avec une certaine spontanéité pour obtenir ou transmettre des informations et exprimer son opinion et ses sentiments. Il est à même de comprendre les messages essentiels, les descriptions d'événements et l'expression des sentiments et des désirs dans des textes divers d'une certaine longueur rédigés dans une langue standard. Il sait également y trouver des informations ciblées. Enfin, l'élève peut rédiger des textes simples et cohérents contenant des descriptions, le récit d'événements ou d'expériences, diverses informations ou l'expression de sentiments ou d'idées.

3. DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Degré 1	L'élève peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes, ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Il peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. L'élève est en mesure de communiquer de façon simple si l'interlocuteur/trice parle lentement et distinctement et se montre coopératif. Cela équivaut au niveau A1 - A2 du portfolio européen des langues.
---------	--



Communication orale	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : comprendre des mots familiers et des expressions courantes au sujet de lui-même, de sa famille et de l'environnement concret et immédiat, à condition que l'on parle lentement et distinctement.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : - se présenter en se décrivant et en décrivant ce qu'il fait, ainsi que son lieu d'habitation et des aspects simples de sa vie quotidienne, avec des mots et des expressions toute faites, en utilisant une suite de phrases simples, à condition de pouvoir se préparer à l'avance ; - demandeur des informations simples à autrui.
Communication écrite	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : - comprendre des textes très courts et simples, des messages simples et brefs ; - reconnaître les expressions, les noms et les mots les plus courants dans les situations ordinaires de la vie quotidienne ; - se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple, s'il est accompagné d'un support visuel.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : - écrire des expressions et des phrases simples, isolées et / ou reliées par des connecteurs simples, sur lui/elle-même, ses lieux de vie, ses activités, ses préférences ; - demandeur ou transmettre des renseignements personnels détaillés.
Degré 2	L'élève peut comprendre des conversations et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales, achats, ses domaines d'intérêt, travail). Il/Elle est à même de communiquer lors de tâches habituelles ne demandant qu'un échange d'informations essentiel et direct sur des sujets familiers et habituels. Il/Elle est capable de décrire sa formation, son environnement direct et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. Cela équivaut au niveau A2-B1 du portfolio européen des langues.
Communication orale	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : - comprendre une information factuelle sur des sujets de la vie quotidienne en reconnaissant les messages généraux, pour autant que l'articulation soit claire et l'accent courant ; - comprendre des récits / textes courts et faciles ; - comprendre l'information contenue dans la plupart des documents enregistrés, dont le sujet est d'intérêt personnel et la langue standard clairement articulée.



Au niveau des compétences productives	L'élève peut : • communiquer avec une certaine assurance sur des sujets familiers habituels ; • également échanger, vérifier et confirmer des informations ; • aborder avec préparation une conversation sur un sujet plus abstrait ou inconnu.
Communication écrite	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : • comprendre de courts textes simples sur des sujets concrets courants avec une fréquence élevée de la langue quotidienne contenant un vocabulaire fréquent ; • reconnaître et comprendre diverses formes de communication écrite, telles que lettres standards, prospectus, menus, notices, panneaux courants, articles simples de journaux... pour identifier des informations spécifiques et pertinentes.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut rédiger des textes articulés simplement autour d'une gamme de sujets variés et qui lui sont familiers, tels que lettre informelle, résumé, récit, en liant une série d'éléments en une séquence linéaire et pertinente.
Degré 3	L'élève peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets et abstraits quand un langage clair et standard est utilisé. Il/Elle est capable de gérer avec une certaine aisance des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Il/Elle est en mesure de produire un discours cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Il/Elle peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. Cela équivaut au niveau B1-B2 du portfolio européen des langues.
Communication orale	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : • comprendre une langue orale standard sur des sujets familiers et non familiers que l'on retrouve normalement dans la vie personnelle, sociale ou professionnelle ; • suivre une intervention d'une certaine longueur et une argumentation complexe à condition que le sujet soit assez familier et que le plan général de l'exposé soit donné ; • comprendre la plupart des journaux et des magazines télévisés ainsi que des documentaires, interviews et films en langue standard.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : • utiliser la langue avec aisance et une certaine spontanéité et efficacité dans un éventail de sujets d'ordre général ; • également exposer ses opinions et les défendre avec pertinence en fournissant des explications et des arguments.



Communication écrite	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : - lire avec un grand degré d'autonomie différents textes, tels que articles de journaux, œuvres littéraires, ... - comprendre des articles et des rapports sur des problèmes contemporains.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : - écrire des textes clairs et détaillés sur un grand nombre de sujets avec contrôle, correction et flexibilité ; - écrire des textes argumentatifs en offrant des justifications pour ou contre un point de vue particulier et en expliquant les avantages ou les inconvénients de différentes options ; - écrire une lettre ou informelle (ou courriel) ou y répondre en fournissant les informations demandées et en respectant les standards usuels de la correspondance.

4. CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Autonomie

- Acquérir le sens de la responsabilité personnelle.
- Prendre ou consolider la confiance en soi.
- Travailler de manière autonome à la réalisation d'un projet individuel ou de groupe.

Compétences réflexives

- Apprendre à reconnaître ses points forts pour reproduire une démarche dans les autres branches et ses points faibles afin d'y remédier.
- Développer le sens critique.
- Être apte à établir un bilan des connaissances.

Compétences sociales

- Développer l'aisance en face de ses pairs.
- Gérer les tensions ou dissensions, les temps de parole, l'organisation d'une tâche au sein d'un groupe.
- Développer la collaboration au sein de la classe ou d'un groupe.
- Développer le respect d'autrui, l'écoute de l'autre.

Compétences d'expression

- Prendre spontanément la parole.
- Être capable de s'adapter au registre de son interlocuteur.
- S'exprimer en langue étrangère sans retenue et sans crainte d'être jugé.

Aptitude au travail et à l'apprentissage

- S'organiser en planifiant les divers apprentissages.
- Faire preuve de régularité, de rigueur et de persévérance au travail.
- S'autodiscipliner, se fixer des objectifs mesurables et réalisables, gérer le temps et la quantité de travail à appréhender.



Compétences en informatique

- Utiliser les ressources internet pour se documenter, se cultiver, préparer des dossiers écrits, des présentations orales avec support visuel et / ou audio.
- Maîtriser les outils multimédias.
- Utiliser correctement les outils et éviter le plagiat.
- Evaluer les sources d'information.

Aptitudes pratiques

- Reproduire toute sorte de compétences acquises lors de leur apprentissage (prise de notes, présentations orales, rédactions de textes, compréhension et restitution de textes).

5. MOYENS DIDACTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Afin de favoriser l'apprentissage de l'italien et de développer les compétences langagières les moyens suivants seront utilisés : des méthodes de langues correspondant au niveau langagier cible, un support grammatical et lexical, ainsi que le laboratoire de langues, des supports audio-visuels (CD, DVD...), des supports écrits (journaux, magazines, romans...). Les moyens didactiques devraient être variés et encourager l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les élèves seront évalué-e-s sur leurs connaissances et leurs compétences au travers de toute sorte d'épreuves, telles que des travaux écrits de grammaire et de vocabulaire, des compréhensions orales et écrites ainsi que des productions écrites et orales.

7. EXAMENS

L'examen écrit et oral est commun aux deux domaines ; les quatre compétences langagières seront évaluées.

Examen écrit

L'examen écrit dure 2 heures (120 minutes). Il sera constitué de :

- compréhension orale ;
- compréhension écrite ;
- exercices visant à tester l'acquisition de structures grammaticales et lexicales ;
- expression écrite.

Examen oral

L'examen oral est individuel et d'une durée de 15 minutes avec 15 minutes de préparation. Il sera articulé ainsi :

- présentation personnelle et questions d'ordre général ;
- analyse d'un extrait d'une lecture personnelle ;
- discussion autour d'une thématique issue de textes et / ou thèmes étudiés en classe.



	3SA
Nombre de périodes	1

PLAN D'ÉTUDES POUR LA DISCIPLINE :

L2 ITALIEN CIBLÉ – DOMAINE PROFESSIONNEL SANTÉ

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

L'apprentissage et l'acquisition de l'italien représentent un objectif important de la formation de l'élève de l'ECG et favorisent la communication avec d'autres régions italophones de la Suisse. L'idée générale de cette période spécifique est d'enseigner à l'élève des éléments qui ont trait au domaine de la santé. Dans ce but, il/elle sera porté-e à faire preuve d'intérêt afin de comprendre l'utilité de connaître et de maîtriser un lexique qui pourra lui être utile pour son avenir professionnel. Ces aptitudes permettront à l'élève d'acquérir un savoir-faire qui lui donnera la possibilité d'aborder un métier de la santé d'une façon plus spontanée et naturelle, pouvant ainsi la vivre au quotidien.

2. COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les compétences à atteindre au terme de la 3^{ème} de l'ECG, option SA, sont celles du niveau B1-B2, selon l'échelle globale CECR.

À la fin de sa formation à l'ECG, l'élève est capable de comprendre, de restituer et d'expliquer les points essentiels d'une information orale, d'un dialogue, d'un entretien, ou d'un texte enregistré portant sur un sujet concernant la santé en utilisant un lexique adéquat, ceci dans une langue claire et compréhensible. L'élève est en mesure de communiquer le plus spontanément possible pour obtenir ou transmettre des informations liées à son domaine. Il/Elle est à même de comprendre les messages essentiels, les descriptions d'événements et l'expression des sentiments et des désirs dans des textes divers d'une certaine longueur rédigés dans une langue spécifique à la santé. Il/Elle sait également y trouver les informations nécessaires. Enfin, l'élève peut rédiger des textes simples contenant des événements, des expériences, ou diverses informations sanitaires.

3. DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Degré 3

Communication orale	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : - comprendre une langue orale spécifique de la vie professionnelle ; - suivre une intervention d'une certaine longueur sur ledit sujet ; - comprendre des discussions, ainsi que des documentaires sur la santé.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : - utiliser la langue avec aisance et efficacité dans le domaine spécifique ; - également exposer son avis en fournissant des explications claires.



Communication écrite	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : lire avec un grand degré d'autonomie différents articles de journaux, de magazines, des romans... traitant du domaine sanitaire.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : - écrire des textes clairs et détaillés sur ce sujet avec une certaine maîtrise du lexique ; - écrire une lettre (ou courriel) ou y répondre en fournissant les informations demandées et en respectant les standards usuels de la correspondance dans un lexique spécifique adéquat.

4. CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Autonomie

- Acquérir le sens de la responsabilité personnelle.
- Prendre ou consolider la confiance en soi.
- Travailler de manière autonome à la réalisation d'un projet individuel ou de groupe.

Compétences réflexives

- Apprendre à reconnaître ses points forts pour reproduire une démarche dans les autres branches et ses points faibles afin d'y remédier.
- Développer le sens critique.
- Être apte à établir un bilan des connaissances.

Compétences sociales

- Développer l'aisance en face de ses pairs.
- Gérer les tensions ou dissensions, les temps de parole, l'organisation d'une tâche au sein d'un groupe.
- Développer la collaboration au sein de la classe ou d'un groupe.
- Développer le respect d'autrui, l'écoute de l'autre.

Compétences d'expression

- Prendre spontanément la parole.
- Être capable de s'adapter au registre de son interlocuteur.
- S'exprimer en langue étrangère sans retenue et sans crainte d'être jugé.

Aptitude au travail et à l'apprentissage

- S'organiser en planifiant les divers apprentissages.
- Faire preuve de régularité, de rigueur et de persévérance au travail.
- S'autodiscipliner, se fixer des objectifs mesurables et réalisables, gérer le temps et la quantité de travail à appréhender.



Compétences en informatique

- Utiliser les ressources internet pour se documenter, se cultiver, préparer des dossiers écrits, des présentations orales avec support visuel et / ou audio.
- Maîtriser les outils multimédias.
- Utiliser correctement les outils et éviter le plagiat.
- Evaluer les sources d'information.

Aptitudes pratiques

- Reproduire toute sorte de compétences acquises lors de leur apprentissage (prise de notes, présentations orales, rédactions de textes, compréhension et restitution de textes).

5. MOYENS DIDACTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Afin de favoriser l'apprentissage du langage au domaine de la santé et d'en développer son utilisation de façon automatique, les moyens didactiques suivants seront utilisés : des articles de journaux et de magazines, un lexique spécifique, ainsi que le laboratoire de langues, des supports audio-visuels (DVD, émissions sur la santé, ...), mais aussi des présentations orales, des débats.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les élèves seront évalué-e-s sur leurs connaissances et leurs compétences au travers de toute sorte d'épreuves, telles que des travaux écrits de vocabulaire, des compréhensions orales et écrites ainsi que des productions écrites et orales.

7. EXAMENS

Pas d'examen spécifique.



	3TS
Nombre de périodes	1

PLAN D'ÉTUDES POUR LA DISCIPLINE :

L2 ITALIEN CIBLÉ – DOMAINE PROFESSIONNEL TRAVAIL SOCIAL

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

L'apprentissage et l'acquisition de l'italien représentent un objectif important de la formation de l'élève de l'ECG et favorisent la communication avec d'autres régions italophones de la Suisse. L'idée générale de cette période spécifique est d'enseigner à l'élève des éléments qui ont trait au domaine de la du travail social. Dans ce but, il sera porté à faire preuve d'intérêt afin de comprendre l'utilité de connaître et de maîtriser un lexique qui pourra lui être utile pour son avenir professionnel. Ces aptitudes permettront à l'élève d'acquérir un savoir-faire qui lui donnera la possibilité d'aborder un métier du travail social d'une façon plus spontanée et naturelle, pouvant ainsi la vivre au quotidien.

2. COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les compétences à atteindre au terme de la 3^{ème} de l'ECG, option TS, sont celles du niveau B1-B2, selon l'échelle globale CECR.

À la fin de sa formation à l'ECG, l'élève est capable de comprendre, de restituer et d'expliquer les points essentiels d'une information orale, d'un dialogue, d'un entretien, ou d'un texte enregistré portant sur un sujet concernant le travail social en utilisant un lexique adéquat, ceci dans une langue claire et compréhensible. L'élève est en mesure de communiquer le plus spontanément possible pour obtenir ou transmettre des informations liées à son domaine. Il est à même de comprendre les messages essentiels, les descriptions d'événements et l'expression des sentiments et des désirs dans des textes divers d'une certaine longueur rédigés dans une langue spécifique au domaine social. Il sait également y trouver les informations nécessaires. Enfin, l'élève peut rédiger des textes simples contenant des événements, des expériences, ou diverses informations en lien avec le domaine spécifique.

3. DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Degré 3

Communication orale	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : • comprendre une langue orale spécifique de la vie professionnelle ; • suivre une intervention d'une certaine longueur sur ledit sujet ; • comprendre des discussions, ainsi que des documentaires sur les problématiques de société.



Au niveau des compétences productives	L'élève peut : • utiliser la langue avec aisance et efficacité dans le domaine spécifique ; • également exposer son avis en fournissant des explications claires.
--	---

Communication écrite	
Au niveau des compétences réceptives	L'élève peut : • lire avec un grand degré d'autonomie différents articles de journaux, de magazines, des romans... dans une perspective sociale.
Au niveau des compétences productives	L'élève peut : • écrire des textes clairs et détaillés sur un sujet avec une certaine maîtrise du lexique ; • écrire une lettre (ou courriel) ou y répondre en fournissant les informations demandées et en respectant les standards usuels de la correspondance.

4. CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Autonomie

- Acquérir le sens de la responsabilité personnelle.
- Prendre ou consolider la confiance en soi.
- Travailler de manière autonome à la réalisation d'un projet individuel ou de groupe.

Compétences réflexives

- Apprendre à reconnaître ses points forts pour reproduire une démarche dans les autres branches et ses points faibles afin d'y remédier.
- Développer le sens critique.
- Être apte à établir un bilan des connaissances.

Compétences sociales

- Développer l'aisance en face de ses pairs.
- Gérer les tensions ou dissensions, les temps de parole, l'organisation d'une tâche au sein d'un groupe.
- Développer la collaboration au sein de la classe ou d'un groupe.
- Développer le respect d'autrui, l'écoute de l'autre.

Compétences d'expression

- Prendre spontanément la parole.
- Être capable de s'adapter au registre de son interlocuteur.
- S'exprimer en langue étrangère sans retenue et sans crainte d'être jugé.

Aptitude au travail et à l'apprentissage

- S'organiser en planifiant les divers apprentissages.
- Faire preuve de régularité, de rigueur et de persévérance au travail.
- S'autodiscipliner, se fixer des objectifs mesurables et réalisables, gérer le temps et la quantité de travail à appréhender.



Compétences en informatique

- Utiliser les ressources internet pour se documenter, se cultiver, préparer des dossiers écrits, des présentations orales avec support visuel et / ou audio.
- Maîtriser les outils multimédias.
- Utiliser correctement les outils et éviter le plagiat.
- Evaluer les sources d'information.

Aptitudes pratiques

- Reproduire toute sorte de compétences acquises lors de leur apprentissage (prise de notes, présentations orales, rédactions de textes, compréhension et restitution de textes).

5. MOYENS DIDACTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Afin de favoriser l'apprentissage du langage spécifique au travail social et d'en développer son utilisation de façon automatique, il sera fait recours à des moyens didactiques tels que les présentations orales, les jeux de rôle, les débats et la production de textes argumentatifs, entre autres. Seront utilisés les moyens méthodologiques suivants : des articles de journaux et de magazines, un lexique spécifique, ainsi que le laboratoire de langues, des supports audio-visuels (DVD, émissions traitant de problématiques sociétales, et autres).

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les élèves seront évalués sur leurs connaissances et leurs compétences au travers de toute sorte d'épreuves, telles que des travaux écrits de vocabulaire, des compréhensions orales et écrites ainsi que des productions écrites et orales.

7. EXAMENS

Pas d'examen spécifique.